

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2007

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (n° 63)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Mamère, Mme Billard, MM. Cochet et de Ruyg

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de coordination.